

JUSTICE

Un prêtre rwandais porte plainte contre France Télévisions

France Télévisions et les producteurs de l'émission *Pièces à conviction* de France 3 ont comparu mercredi à Paris, accusés d'avoir porté « atteinte à la présomption d'innocence » du P. Wenceslas Munyeshyaka, prêtre rwandais de Gisors (Eure), dans un reportage diffusé le 13 avril. Les avocats du prêtre réclament, entre autres, 30 000 € de dommages et intérêts et le retrait de l'émission d'Internet. Le jugement a été mis en délibéré au 26 novembre.

la + 17/10/14